

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

07 AVRIL 2021

Délibération n° 21-04-03

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

NOMBRE DE VOTANTS :		
Pour	Contre	Abstention
18	5	0

Date de la convocation

01 avril 2021

Date d'affichage

01 avril 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication ou notification du

L'an deux mil vingt et un

le **Sept Avril** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Sports, sous la présidence de

**Monsieur Eric BLONDIAUX, Maire**

Secrétaire de séance : Mme FLAMEY Martine

Présents : M. BLONDIAUX / M. PETIT / Mme LEVREZ / M. ROSSANO / Mme CAMPHIN / M. GABET / Mme DHAUSSY / M. PENAUD / Mme DUPONT / Mme FLAMEY / M. ROCQ / M. MATER / M. MEDJAHED / Mme COSSART / M. SMOLUCH / Mme GOUGET / M. FOSSE / Mme ISMAIL / M. DUVIVIER

Excusé : Mme HEBERT / M. COZETTE / Mme MATER / Mme SOPO

Mme HEBERT Christelle ayant donné procuration à M. BLONDIAUX Eric  
M. COZETTE Bruno ayant donné procuration à M. GABET Jérémy  
Mme MATER Firdaouce ayant donné procuration à M. MATER Rudy  
Mme SOPO Bernadette ayant donné procuration à M. FOSSE Patrick

Objet de la délibération

## Budget primitif 2021

Vu les articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'approbation de la reprise anticipée des résultats,

Vu la maquette du budget primitif présentée en annexe,

Considérant que le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation ;

Considérant que le budget primitif pourra être complété et modifié en cours d'exercice budgétaire ;

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à 18 voix pour et 5 voix contre (Mme GOUGET, Mme SOPO, M. FOSSE, Mme ISMAIL, M. DUVIVIER), le Conseil municipal, vote le budget primitif 2021, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 6 147 105,01 €
- Section d'investissement : 5 076 890,78 €

Le Maire,

**Eric BLONDIAUX**  
(Signature et cachet)

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.